



FEU EXTÉRIEUR

DEMANDE DE PERMIS

Le service de la Régie Incendie de la Région de Windsor tient à sensibiliser la population aux risques entourant les feux à ciel ouvert en ce début de printemps.

Au printemps, l'absence de verdure et les journées ensoleillées font en sorte de sécher la végétation ayant passé l'hiver sous la neige très rapidement. Malgré que le sol soit encore gorgé d'eau, le risque de propagation d'un feu extérieur reste quand même beaucoup plus élevé à ce moment de l'année.

Dans le but de réduire les risques d'incendie et par mesures préventives, toutes personnes qui désirent faire un **feu à ciel ouvert** doivent faire une **demande de permis** comme le stipule la réglementation en vigueur.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert : On entend par feu à ciel ouvert, tout feu qui ne sont pas contenus dans une installation fermée dont le pourtour et les ouvertures ne sont pas munies d'un grillage (pare-étincelle). Ce qui permet de prévenir la propagation de tisons de grandes dimensions.

La Régie incendie de la Région de Windsor vous invite à prendre le temps de vous informer et de demander votre permis, auprès du service de prévention des incendies. Nous vous demandons de bien vouloir nous joindre au moins **48 heures à l'avance** afin de nous permettre de répondre correctement à vos demandes.

Vérifier régulièrement notre page Facebook ou notre site internet afin d'aller valider si les feux extérieurs sont autorisés ainsi que les mesures à prendre afin d'obtenir un permis.

Petit conseil de prévention, au lieu de brûler vos branches ou matériaux de construction, sachez que l'écocentre de la MRC est l'endroit tout indiqué pour aller porter ces résidus.

Foyer extérieur



Aucun permis requis

Installation avec un pare étincelle conforme et recommandé.

Brûler du bois non-transformé seulement.

Feu à ciel ouvert



Permis requis

annuellement émis par le service incendie.

Brûlage



Interdit sans permis

par le service incendie.

Feu d'artifice



Interdit sans permis

par le service incendie.

Visitez notre page facebook : Régie Incendie Région Windsor

Contactez-nous par téléphone au 819-845-4678 au poste 2.

Par courriel à : prevention@regieincendiewindsor.ca

Via notre site internet : www.regieincendiewindsor.ca